

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FONTGUENAND**

### ***Délibération 2011/21-09/06 du 21 septembre 2011 Approuvant la motion de l'Association des Maires de l'Indre Projet de Ligne à Grande Vitesse Paris Orléans Clermont Lyon***

L'an deux mil onze, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de FONTGUENAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Gil AVEROUS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2011

Etaient présents : M.CHARNY Christian, M. AVEROUS Gil, M. FAVRAULT Bernard, M. BIDEAUX Georges, M. MOREAU Alain, Mme GOBLET Thérèse, Mme CEDIE Delphine, Mme BLIN Ghislaine, M. SAINSON Michel, M. BRIMBOEUF Romuald.

Madame BLIN Ghislaine a été élue secrétaire de séance.

#### **Résultat du Vote**

Nombre de membres	10	Exprimés	10
Présents	10	Pour	10
Représentés	00	Contre	00
votants	10		

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la motion prise par l'Association des Maires de l'Indre :

« Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement au Sud de l'Indre.

C'est pourquoi, l'Association des Maires de l'Indre s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement optimal de l'Indre à la ligne POCL au sud de Vierzon tel que le prévoit déjà le scénario médian.

- La prise en compte de ce raccordement Châteauroux – Bourges sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios ouest.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TGV vers Paris.

- Un raccordement efficace aux liaisons Est – Ouest par Bourges en direction de Lyon afin de rapprocher les territoires du Centre, de l’Auvergne et du Limousin.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d’optimiser l’impact des raccordements entre les deux lignes pour l’ensemble des territoires desservis.

- L’étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris identiques au barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL doit ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.

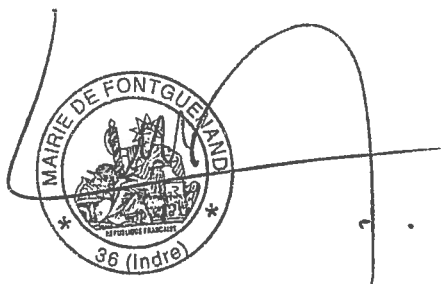
- L’inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT). »

Le Conseil Municipal de Fontguenand approuve à l’unanimité cette motion, traduisant ainsi son soutien aux démarches en cours.

Pour copie conforme au registre.

Fait et délibéré le 21 septembre 2011.

Le Maire,



Certifié exécutoire



Transmis à la préfecture le 12/10/2011

Publié, affiché ou notifié le 12/10/2011

Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, similar to the one above, is written over the 'Le Maire' text and extends across the bottom of the 'Certifié exécutoire' section.